

LA COMPTA

Pour ne pas effrayer
votre comptable.





ENCAISSEMENTS DÉCLARATION DE TVA

ENCAISSEMENT

Le traitement du paiement en bitcoin se fait comme pour un règlement CB/Cash/CHQ/TR lors du règlement, vous aurez préalablement configuré une touche de règlement [BITCOIN] sur votre caisse.

A la fin du service, le détail de votre ticket Z mentionnera tous vos modes de paiement y compris bitcoin.



ENCAISSEMENTS DÉCLARATION DE TVA

LIVRE DE COMPTE

Comme toute pratique nouvelle, cela attire l'attention, faire preuve de bonne foi et être rigoureux. Conserver tout l'historique des transactions et envoyez le relevé mensuel de la même manière que le relevé bancaire pour la comptabilité, l'export en tableau est possible et participe au sérieux de la démarche.

Les bitcoins détenus doivent apparaître sur le compte de classe 5202 pour votre comptabilité.



ENCAISSEMENTS DÉCLARATION DE TVA

TVA

La déclaration de TVA se fait sur la valeur en euros au moment des encaissements, lors de la déclaration annuelle des comptes, l'application choisie permet généralement un export des données à transmettre, montants, dates, conversion.

Comme un paiement reçu en Dollar ou en Pounds.



FISCALITÉ ?

No pain
No gain

FISCALITE DES PLUS-VALUES : LA THEORIE...



LE FAIT GENERATEUR DES PLUS-VALUES

Les plus-values sur cryptomonnaies réalisées par les sociétés deviennent imposables lors de la cession de l'actif. Les plus-values latentes ne génèrent donc aucune fiscalité.

LES MODALITES DE CALCUL

Contrairement au régime des particuliers :

- Le calcul des plus-values se fait lors de chaque cession de cryptomonnaie, qu'elle soit faite en contrepartie d'un autre actif numérique ou d'une monnaie fiduciaire ;
- Le calcul est réalisé sur la base du prix d'achat de l'actif en question et non du portefeuille pris dans sa globalité.

La société peut choisir de calculer la plus-value selon deux méthodes :

- Premier entré - premier sorti (PEPS) : la plus-value correspond à la différence entre le prix de vente et le prix de la première cryptomonnaie entrée encore en portefeuille ;
- Prix unitaire moyen pondéré (PAMP) : la plus-value correspond à la différence entre le prix de vente et le prix moyen d'achat de la cryptomonnaie.

En raison d'obligation de permanence des méthodes, le choix de l'une ou l'autre des méthodes est définitif et doit être maintenu dans la durée.

LES MODALITES D'IMPOSITION

Les plus-values sont imposées selon le régime de droit commun, c'est-à-dire selon le taux d'IS applicable pour la société en question.

FISCALITE DES PLUS-VALUES : EN PRATIQUE...



LE COURS LORS DE L'ENCAISSEMENT

L'application choisie pour le paiement en bitcoin permettra de tracer et d'enregistrer le cours du bitcoin au moment de chaque encaissement.

LA CONVERSION

La conversion en monnaie fiduciaire (ou en un autre actif crypto) génèrera l'imposition des plus-values sur la base :

- Du cours moyen pondéré des bitcoins possédés au moment de chaque encaissement (PAMP) ;
- Du cours du premier bitcoin reçu encore en portefeuille (PEPS).

LES PLUS-VALUES

La plus-value calculée sera ajoutée au bénéfice imposable de l'exercice en cours et sera fiscalisée comme n'importe quel autre produit.

A NOTER : les moins-values se calculent de la même manière que les plus-values. Elle deviennent déductibles du résultat imposable au moment de la vente et donc de l'encaissement de la perte.

COMMENT ?

Une solution pour chaque
profil de connaissance.



LES PORTEFEUILLES

Notion essentielle, les portefeuilles sont aux cryptomonnaies ce que sont les navigateurs à Internet, une interface permettant d'utiliser et d'interagir avec la Blockchain. **Les portefeuilles ne contiennent pas de bitcoins, mais des clés privées pour accéder aux bitcoins.**

Il en existe des différents selon les usages, les différences se situent dans la gestion de la clef privée.



Les paiements sont simplement des transferts d'un portefeuille a un autre. D'un smartphone, une tablette ou un PC.



PORTEFEUILLES

